



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00424

Numéro SIREN : 449 572 759

Nom ou dénomination : 4K 2D

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2017 sous le numéro de dépôt A2017/008092

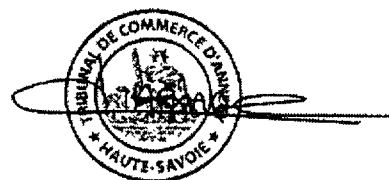
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

Dénomination : 4K 2D
Adresse : Zac de la Mandallaz Épagny 74330 Epagny Metz-tessy -
FRANCE-

n° de gestion : 2003B00424
n° d'identification : 449 572 759

n° de dépôt : A2017/008092
Date du dépôt : 20/10/2017

Pièce : Décision(s) des associés du 30/12/2016



693958

4K 2D

Société par actions simplifiée au capital de 62 830 €

Siège social : ZAC de la Mandalaz - 74330 EPAGNY

449 572 759 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES PRISES LE 30 DECEMBRE 2016 PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

Les soussignées :

- **La société OPTIQUE PARTICIPATIONS,**
Dont le siège est à CHAPONOST (69630), 74, Route de Brignais,
Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Laurent TORRILHON,
- **La société OPTIQUE TORRILHON,**
Dont le siège est à PIERRE BENITE (69310), 57 boulevard de l'Europe,
Représentée par la société OPTIQUE PARTICIPATIONS,
Elle-même représentée par son Président du Directoire, Monsieur Laurent TORRILHON,

Après avoir exposé :

Qu'elles sont les seules associées de la société "4K 2D", dont le capital de 62 830 € est divisé en 62 830 actions de 1 € de valeur nominale chacune réparties comme suit :

- La société OPTIQUE PARTICIPATIONS, à hauteur de 37 000 actions
- La société OPTIQUE TORRILHON, à hauteur de 25 830 actions

Ont pris à l'unanimité, en vertu des dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, les décisions suivantes relatives :

- ✓ à la nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- ✓ à la fixation de la rémunération de la Présidente,
- ✓ aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, prenant acte de la démission de la société LVTH de son mandat de Présidente à compter du 1^{er} janvier 2017, nomme en qualité de nouvelle Présidente, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée illimitée :

- La société OPTIQUE PARTICIPATIONS,
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 350 624 €,
Dont le siège est à CHAPONOST (69630), 74, Route de Brignais,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 408 454 759,
Représentée par son Président du Directoire, Monsieur Laurent TORRILHON.

La société OPTIQUE PARTICIPATIONS, en sa qualité de Présidente de la Société, sera investie des pouvoirs définis à l'article 17-2 des statuts.

Monsieur Laurent TORRILHON, au nom de la société OPTIQUE PARTICIPATIONS qu'il représente, accepte les fonctions de Présidente qui viennent d'être confiées à cette dernière et déclare que la société OPTIQUE PARTICIPATIONS remplit les conditions légales et réglementaires, ainsi que celles posées par les statuts, pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION

Les associés, statuant aux conditions requises par les statuts, décident de fixer la rémunération annuelle hors taxes de la société OPTIQUE PARTICIPATIONS, au titre de ses fonctions de Présidente de la Société, à la somme de DOUZE MILLE EUROS (12 000 €), éventuellement augmentée d'une rémunération variable, à la discrétion des associés.

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes décisions pour remplir toutes formalités de droit.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le Registre des décisions.

P/ la société OPTIQUE PARTICIPATIONS
Laurent TORRILHON

P/ la société OPTIQUE TORRILHON
Laurent TORRILHON

